



**CHAMPIONNAT  
DEPARTEMENTAL**

**CYCLOSPORT**

**LABASTIDE MONREJEAU - 28 mai 2017**

---

Course organisée par : Vélo Sport Béarnais Lescar

**Mot du Président du Comité Départemental UFOLEP 64,  
Jean-Jacques TECHENE**

Le championnat départemental de cyclisme UFOLEP 64 est le rendez-vous annuel des cycloportifs du département des Pyrénées-Atlantiques. Cette épreuve désigne celle ou celui qui, par catégorie d'âge, aura l'honneur de porter pendant un an le maillot de champion départemental UFOLEP. Mais par-delà cet aspect purement compétitif, chacun peut donc se dire qu'en participant à une telle épreuve, c'est d'abord un certain idéal du cyclisme fait de pur désintéressement et de convivialité, que l'on doit préserver et faire vivre pour la défense et la promotion des valeurs sportives que nous portons.

Que le VSB Lescar, ce club qui m'est si cher pour les raisons que l'on sait, et Alain RENON son nouveau président, soient vivement remerciés pour avoir pris cette heureuse initiative d'organiser l'édition 2017 à Labastide-Monréjeau.

J'invite donc chaque cycloportif du Comité UFOLEP 64 à participer à cette belle fête annuelle du Vélo. Nul ne doute que l'organisation sera irréprochable et la sécurité au meilleur niveau.

**Mot du Président de l'Association Vélo Sport Béarnais Lescar,  
Alain RENON**

Mesdames, Messieurs les sportifs,

Le **VELO SPORT BEARNAIS LESCAR**, ses membres et amis, sont heureux de vous accueillir dans le Béarn à l'occasion du Championnat Départemental CYCLOSPORT UFOLEP 64, le 28 mai 2017. Le circuit retenu, d'une distance de 7 Kms, présente 73 mètres de dénivelé. C'est, par conséquent, un parcours sélectif comme il se doit, tout en restant accessible au plus grand nombre de pratiquants. Il est localisé sur la Commune de Labastide-Monréjeau ( 64170 ), à proximité d'ARTIX et de DENGUIN. L'arrivée sera positionnée dans le village, en léger faux plat montant. Les adhérents du VSB Lescar seront mobilisés pour assurer l'aspect sécuritaire et permettre ainsi de vous recevoir dans les meilleures conditions.

Comme infrastructure, la municipalité met à notre disposition la salle des Fêtes, située juste à côté de l'arrivée, pour que l'organisation de cette journée de Vélo soit la meilleure possible. Nous remercions vivement Monsieur le Maire de Labastide-Monréjeau pour son aide active à la réalisation de cette belle épreuve.

Mais ce moment ne pourra être une réussite que grâce à vous, amis cycliste, Aussi, venez nombreux pour créer une belle journée de vélo et de convivialité.

## PROGRAMME

Retrait des dossards à partir de 12h30

Horaire des départs et nombres de tours :

13h30 : Masculins 40-49 ans (12 tours)  
Féminines (10 tours)  
Jeunes 15-16 ans (9 tours)  
Jeunes 13-14 ans (5 tours)

16h00 : Masculins 20-29 ans (12 tours)  
Masculins 17-19 ans (11 tours)

13h35 : Masculins 50-59 ans (11 tours)  
Masculins 60 ans et + (10 tours)

16h05 : Masculins 30-39 ans (12 tours)

## PARCOURS



**Distance** : 7 Km

## ENGAGEMENTS

Seuls seront autorisés à prendre le départ, les coureurs en possession de leur licence ET de leur carton Cyclospor.  
Aucun droit d'inscription ne sera demandé lors du retrait des dossards, dans la mesure où l'engagement au Championnat Départemental Cyclospor est compris lors de l'achat du carton.

**Aucun carton Cyclospor ne sera délivré le jour de la compétition.**

## RENSEIGNEMENTS

UFOLEP des Pyrénées-Atlantiques  
17 rue de Boyrie – 64000 Pau  
Tel : 05 59 72 91 97 / Fax : 05 59 72 91 97 / mail : [ufolep64@laligue.org](mailto:ufolep64@laligue.org)  
<http://www.cd.ufolep.org/pyreneesatlantiques>

# REGLEMENT

Le championnat est organisé par l'association VSB Lescar sous le contrôle du Comité Départemental UFOLEP 64, de la Commission Technique Départementale Cyclospor. Les règlements généraux de l'UFOLEP et le règlement national afférent au cyclospor seront appliqués.

## Participation à l'épreuve

---

Le Championnat Départemental UFOLEP 64 de cyclospor est ouvert uniquement aux licenciés UFOLEP.

Seuls les licenciés de l'UFOLEP 64 pourront être titrés.

Chaque concurrent devra lui-même retirer son dossard en présentant sa licence en cours et sa carte de catégorie. La licence et la carte cyclosporive devront être homologuées au moins huit jours avant le jour du Championnat Départemental UFOLEP.

En aucun cas il ne sera remis un dossard à un concurrent qui serait dans l'impossibilité de fournir sa licence et sa carte de catégorie. Chaque association peut engager autant de concurrents qu'elle le souhaite.

Cette épreuve est qualificative pour le Championnat National UFOLEP selon le règlement en vigueur.

## Tenue

---

Tous les concurrents d'une même association devront porter un maillot sur lequel figurera le logo UFOLEP (le logo UFOLEP est recommandé mais non obligatoire pour les clubs à double affiliation).

**Le port du casque, sanglé, à coque rigide homologué par l'UCI sera obligatoire pendant toute la durée de l'échauffement et de l'épreuve.**

**Le freins à disque sont interdits**

## Matériel

---

Le matériel devra être conforme à la section C-11 du règlement national UFOLEP. Les commissaires pourront refuser le départ aux concurrents dont le vélo n'est pas conforme ou dont les boyaux ne sont pas collés correctement.

## Sécurité

---

Tous les carrefours seront signalés et sécurisés, mais le parcours restera ouvert à la circulation dans les deux sens. Les concurrents devront impérativement rouler sur la partie droite de la chaussée. Aucun carrefour ne pourra être coupé. **Les concurrents devront à tout moment respecter le code de la route.**

## Récompenses

---

Seront récompensés les 3 premiers de chaque catégorie.

Les titres et maillots seront délivrés, conformément au règlement national, en fonction du nombre de partants par catégorie. ATTENTION ! Dans toutes les catégories Adultes Masculins, Adultes Féminines et Jeunes Masculins, le titre ne sera attribué que s'il y a au moins 8 partant(e)s. Pour les Jeunes Féminines (16 ans et moins), le titre ne sera attribué que s'il y a au moins 5 partantes.

Pour recevoir les récompenses, les concurrents devront se présenter dans leur tenue du club.

## Contrôle médical

---

Des contrôles pourront être effectués conformément à la réglementation en vigueur. Il appartient à chaque concurrent de s'assurer, dès son arrivée, si il doit ou non se rendre au contrôle médical.

## Réclamations et sanctions

---

Le directeur de course et les commissaires seront seuls juges concernant le classement.

Les réclamations éventuelles pourront être déposées :

– **oralement dans les 15 minutes** suivant l'affichage des résultats par un représentant du club auprès de la direction de course.

– **dans un délai de 48 heures** après la proclamation des résultats : par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à :

**UFOLEP 64, 17 rue de Boyrie64000 PAU**

Tout concurrent contrevenant aux présentes règles, ou dont la tenue est déloyale ou antisportive, sera déclassé par les commissaires.